



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

**des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance**

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

**des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance**

Sur demande, ce document est disponible en format adapté pour les personnes handicapées. Pour l'obtenir, veuillez communiquer avec le **Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère** ou téléphoner au 1 855 336-8568 (sans frais).

Coordination et rédaction

Direction de la main-d'œuvre
Ministère de la Famille

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web **quebec.ca**.

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-88445-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021



MOT DU MINISTRE

C'est avec grand plaisir que je vous présente la toute première édition du *Référentiel de compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*. Cette initiative est née d'une volonté de se donner une vision commune de ce qu'implique, en matière de compétences, l'acte d'éduquer.

Le référentiel vise à fournir à tous ceux et celles qui travaillent de près ou de loin au développement des compétences du personnel éducateur des repères pour favoriser l'acquisition des savoirs, des attitudes et des habiletés qui permettront au personnel éducateur de remplir l'importante mission des services de garde éducatifs à l'enfance, à savoir celle d'assurer aux tout-petits la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances.

Le présent document se veut donc un cadre commun qui peut servir de fondation à la formation initiale et continue du personnel éducateur. Ce document peut aussi être utilisé pour déterminer les exigences de qualification et, même, alimenter la réflexion du personnel éducateur dans une perspective d'amélioration continue.

Le référentiel est l'aboutissement d'une réflexion et d'un effort collectif et conjugué de personnes en provenance du milieu des services de garde éducatifs à l'enfance, que je tiens particulièrement à remercier. Tout au long de sa rédaction, elles ont su contribuer par leur expertise et leurs connaissances du milieu à son enrichissement.

Mathieu Lacombe
Ministre de la Famille

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	9
Contexte d'exercice du métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance	11
Travail du personnel éducateur	12
Cadre législatif et réglementaire	14
Cadre conceptuel du référentiel de compétences	15
Fondements	16
Niveaux de compétences	18
Référentiel de compétences	20
COMPÉTENCE 1 Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance	23
COMPÉTENCE 2 Savoir assurer la santé et la sécurité	27
COMPÉTENCE 3 Savoir observer	33
COMPÉTENCE 4 Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux	38
COMPÉTENCE 5 Savoir entretenir des relations affectives significatives avec les enfants	43
COMPÉTENCE 6 Savoir accompagner les enfants dans leurs apprentissages	47

COMPÉTENCE 7	
Savoir organiser la vie en collectivité	51
COMPÉTENCE 8	
Savoir intégrer des enfants qui ont des besoins particuliers	54
COMPÉTENCE 9	
Savoir entretenir des partenariats et collaborer	59
Références	63



Présentation

Ce document présente les compétences attendues des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qualifiés à leur entrée en fonction dans les centres de la petite enfance (CPE), les garderies subventionnées (GS) ainsi que les garderies non subventionnées (GNS) du Québec. Il a été rédigé selon les attentes du milieu des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), le contenu du programme éducatif *Accueillir la petite enfance* ainsi que les prescriptions de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LSGEE) et du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RSGEE). Il s'appuie également sur les études et les recherches les plus récentes dans le monde de la formation.

La première partie décrit le contexte d'exercice du métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance. La deuxième partie porte sur le cadre conceptuel du référentiel de compétences. La troisième partie, quant à elle, constitue le référentiel. Elle présente les compétences, les situations dans lesquelles ces compétences se manifestent, les ressources à mobiliser, les principaux liens entre les compétences ainsi que le niveau de compétence attendu à l'entrée en fonction.

Le présent document constitue le cadre de référence officiel pour élaborer les grilles d'évaluation des programmes de formation, qu'ils soient québécois ou non. Par l'évaluation des programmes, de nouvelles équivalences menant à la qualification seront rédigées afin de favoriser l'accroissement du bassin de main-d'œuvre qualifiée pour travailler dans les CPE, les GS et les GNS du Québec tout en maintenant ou améliorant les standards de qualité existants.

Outre l'évaluation des programmes de formation, ce référentiel peut être utilisé pour élaborer des grilles de sélection de candidats et de candidates à l'embauche, pour définir les besoins de formation du personnel éducateur et, ainsi, déterminer les activités de mise à niveau ou de perfectionnement des compétences à offrir. Ce document peut finalement guider le personnel éducateur qui entreprend une démarche d'amélioration continue. Il est à noter que ce référentiel n'a pas été rédigé dans une optique d'évaluation du personnel éducateur.



Contexte d'exercice

du métier d'éducatrice
ou d'éducateur de
la petite enfance

Travail du personnel éducateur

L'éducatrice ou l'éducateur de la petite enfance qui travaille dans un CPE, une GS ou une GNS intervient auprès d'enfants de 0 à 5 ans. Sa principale fonction consiste à offrir aux enfants, notamment aux enfants qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socioéconomique, des services éducatifs de qualité en vue de leur assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances.

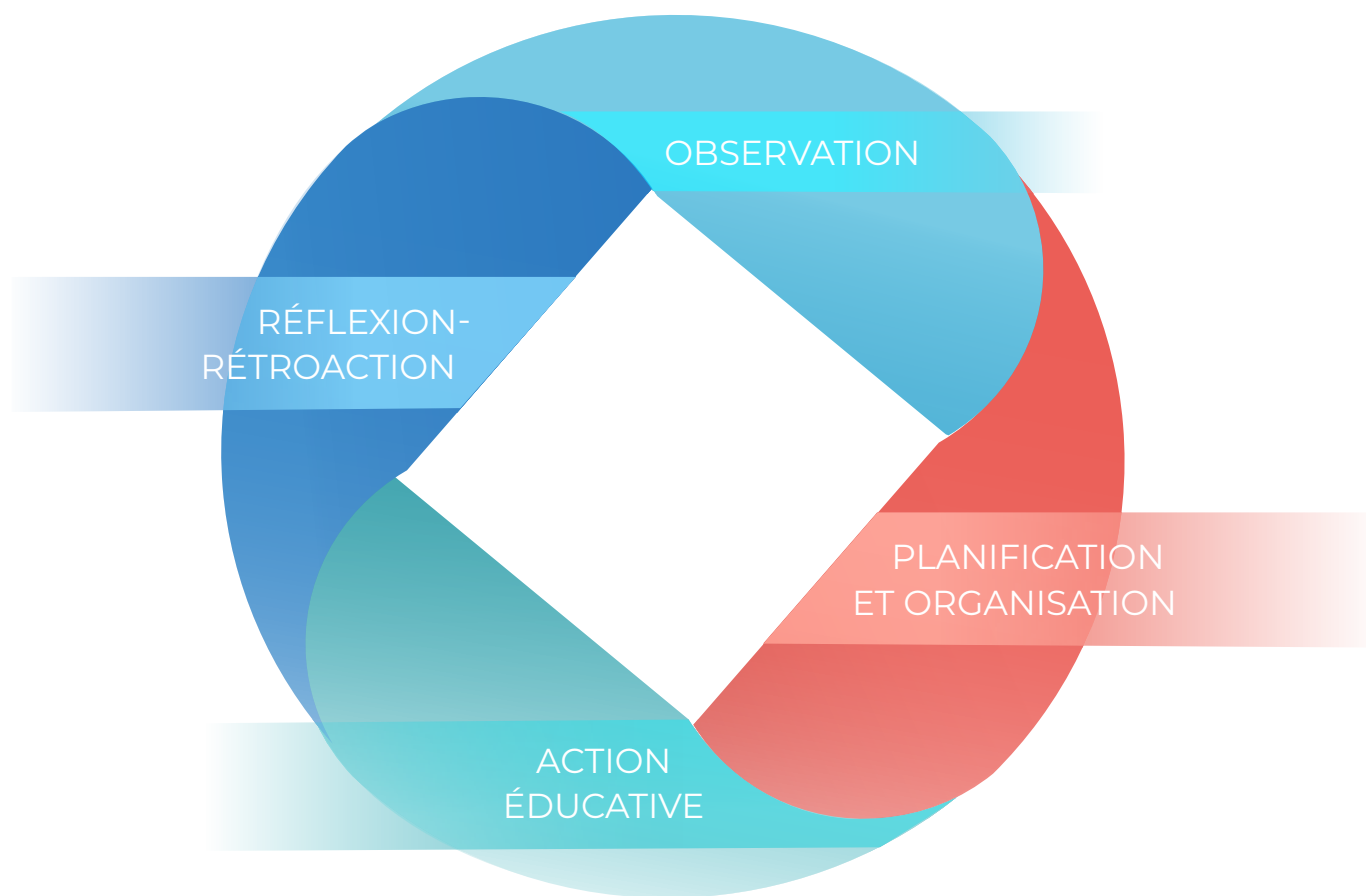
Pour ce faire, le personnel éducateur met en place des actions éducatives de qualité qui se rapportent à quatre dimensions:

- L'interaction entre le personnel éducateur et les enfants;
- Les expériences vécues par les enfants;
- L'aménagement des lieux et le choix du matériel;
- L'interaction entre le personnel éducateur et les parents.

Les actions éducatives s'inscrivent dans le processus de l'intervention éducative, qui est au cœur du métier des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Ce processus est présenté à la figure 1. Celui-ci comporte quatre étapes et guide le personnel éducateur dans le choix, la planification, la réalisation et l'évaluation des actions éducatives. Ces actions mettent en avant l'apprentissage actif et visent à assurer le développement global des enfants.

Figure 1

Processus de l'intervention éducative



Cadre législatif et réglementaire

La LSGEE, qui a notamment pour objet de rehausser la qualité des SGEE, oblige les prestataires de services à appliquer un programme éducatif. Les éléments que doit comprendre ce programme sont précisés dans le RSGEE depuis juin 2019.

En vertu du RSGEE, les prestataires de services ont également l'obligation de s'assurer qu'au moins deux membres du personnel sur trois sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services. Si le nombre de membres du personnel éducateur est inférieur à trois, au moins un ou une de ces membres doit être qualifié ou qualifiée. Les titulaires de permis ont jusqu'à la cinquième date d'anniversaire de la délivrance de leur permis pour se conformer à cette exigence réglementaire. Pendant cette période, au moins un ou une membre du personnel éducateur sur trois doit être qualifié ou qualifiée. Les titulaires de permis dont le nombre d'enfants indiqué au permis a été augmenté de huit ou plus peuvent aussi se prévaloir de cette permission.

Selon l'article 22 du RSGEE, une éducatrice ou un éducateur est réputé qualifié si elle ou il possède un diplôme d'études collégiales en *Techniques d'éducation à l'enfance* ou toute autre équivalence reconnue par le ministre. Dans l'appréciation de cette équivalence, le ministre peut tenir compte des facteurs suivants :

- La personne est titulaire d'un ou de plusieurs diplômes obtenus au Québec ou ailleurs;
- Elle a réussi des activités de formation continue ou de perfectionnement;
- Elle a acquis une expérience pertinente.

Les équivalences reconnues par le ministre sont décrites dans la *Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde*.

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du personnel éducateur doivent aussi répondre aux exigences de plusieurs autres lois et règlements, notamment aux exigences de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). En vertu de cette loi, toute personne qui, par la nature même de sa profession, prodigue des soins ou toute autre forme d'assistance à des enfants et qui, dans l'exercice de sa profession, a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un ou d'une enfant est ou peut être compromis, est tenue de signaler sans délai la situation à la Direction de la protection de la jeunesse.



Cadre conceptuel

du référentiel
de compétences

Fondements

Le référentiel s'appuie sur une approche centrée sur le développement des compétences. Est considérée comme compétente une personne qui, au regard des exigences d'une situation professionnelle donnée, est en mesure de prendre en compte les critères de performance énoncés pour sélectionner une pratique appropriée. Cette pratique sera mise en œuvre par la mobilisation et la combinaison d'un ensemble de ressources internes et externes. L'ensemble du processus de l'agir compétent sera guidé par l'éthique, le sens professionnel, les valeurs, etc.

La figure 2 présente le processus de l'agir compétent du personnel éducateur.

Figure 2a

Processus de l'agir compétent

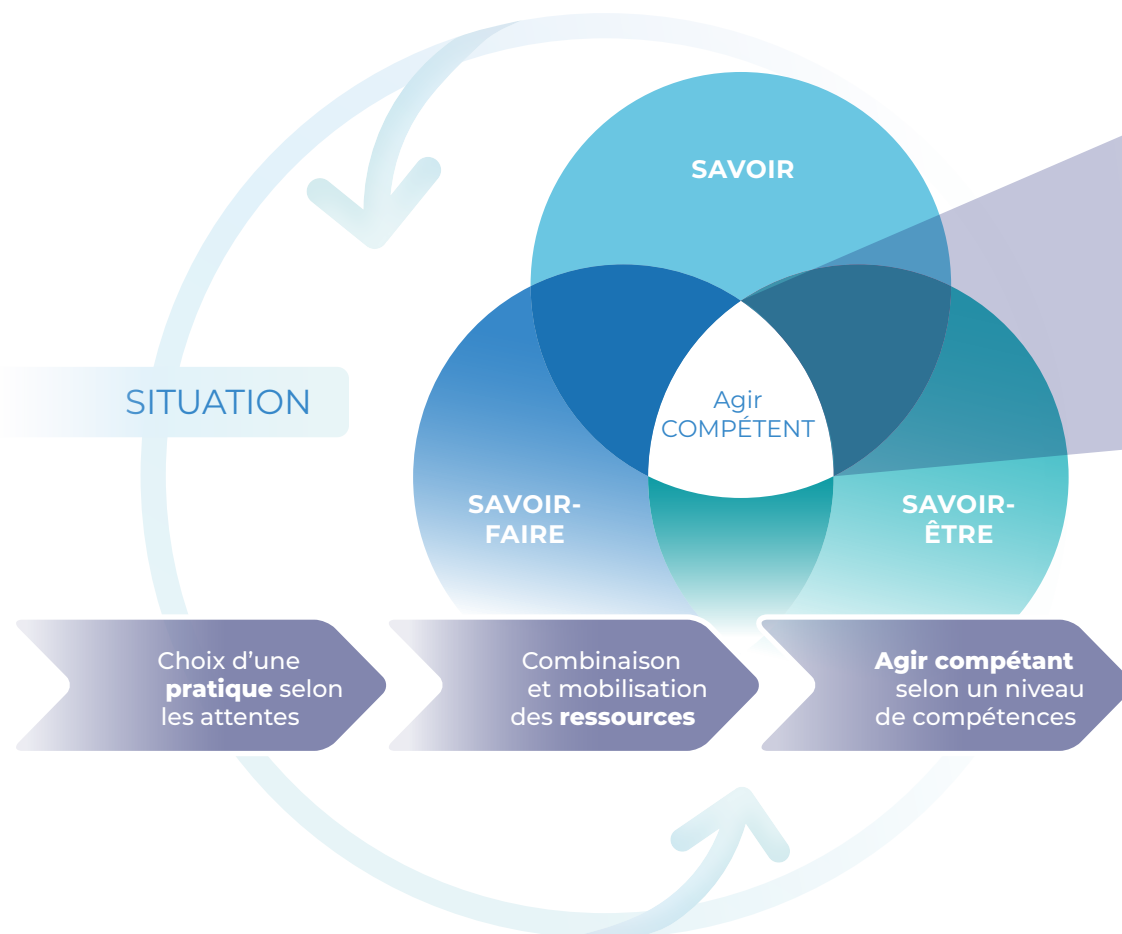
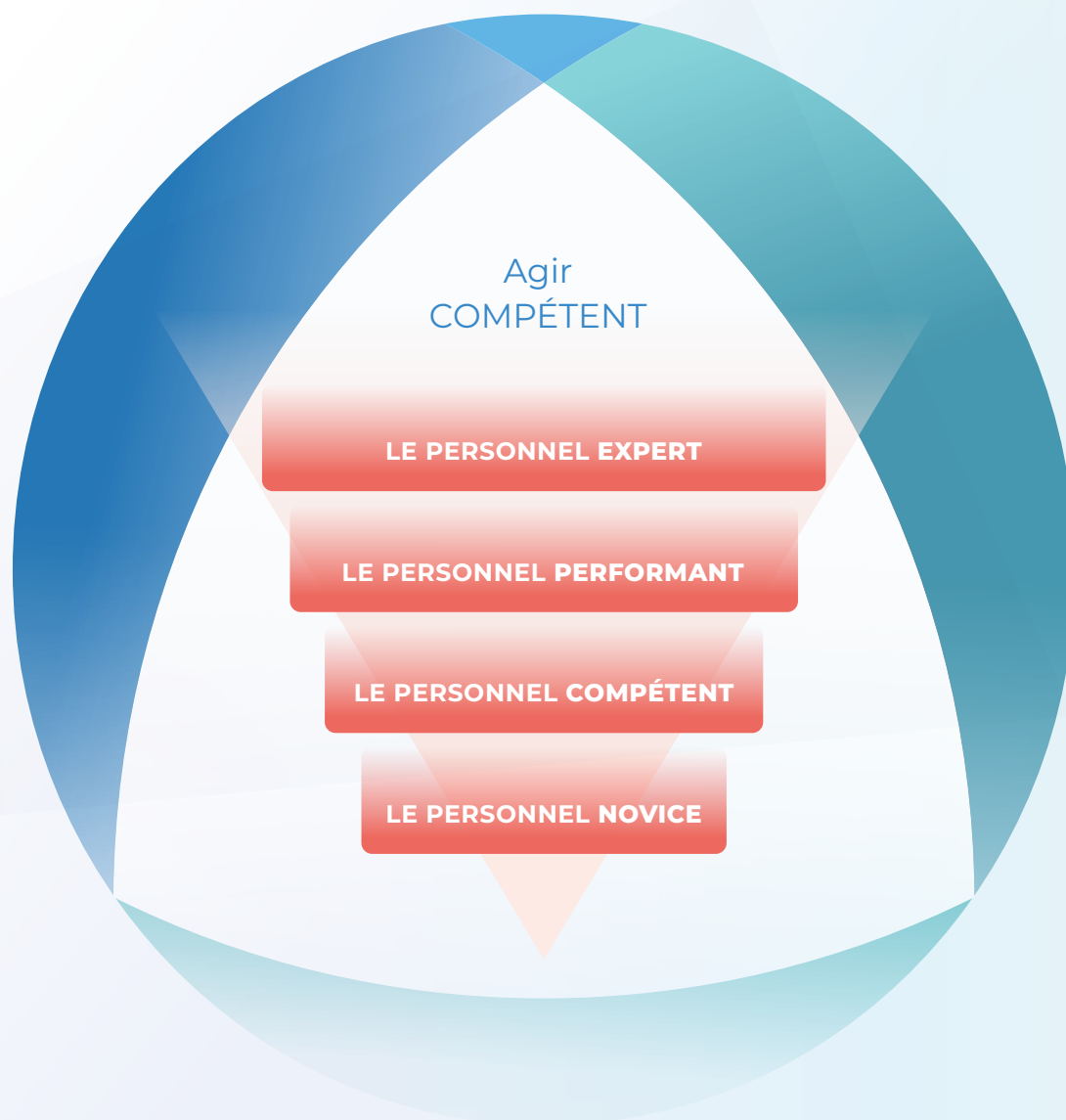


Figure 2b

Processus de l'agir compétent



Niveaux de compétences

Selon le modèle d'acquisition des compétences de Dreyfus, il existe quatre niveaux de compétences. Les niveaux décrits dans le tableau 1 s'inspirent de ce modèle.

Tableau 1

Niveaux de compétences du personnel éducateur inspirés du modèle d'acquisition des compétences de Dreyfus

LE PERSONNEL EXPERT

Le personnel éducateur expert a une si vaste expérience des situations réelles qu'il sait immédiatement et intuitivement quelle action poser dans chacune des situations qu'il vit. Ses réponses sont intuitives parce que chaque situation est associée à une réponse précise. Le personnel expert fait preuve de souplesse et ses actions sont hautement adaptées aux différentes situations.

LE PERSONNEL PERFORMANT

Le personnel éducateur performant a composé avec une variété de situations typiques du métier. Sa pratique est orientée vers la réalisation d'intentions qu'il se donne. Il perçoit les situations globalement et accorde un degré d'importance aux éléments qui les composent en fonction de ses intentions. Le personnel performant se donne ses propres lignes directrices pour guider son action. Il planifie sa pratique de façon à obtenir des gains en organisation et en efficacité. Le personnel performant a le sentiment de maîtriser sa pratique. Il est en mesure de composer avec les situations imprévues.

LE PERSONNEL COMPÉTENT

Le personnel éducateur compétent a acquis de l'expérience parce qu'il a composé avec des situations réelles desquelles il a ciblé, avec ou sans aide, des éléments récurrents qu'il est en mesure de reconnaître dans des situations similaires. Le personnel compétent fonde sa pratique sur des processus qui guident son action lorsque surviennent des situations qui comportent l'un ou l'autre des éléments observés. Le fait de fonder ses choix d'actions sur des processus amène le personnel compétent à traiter avec une importance égale tous les éléments d'une situation. Il peut aussi avoir besoin de temps pour déterminer l'action à adopter. Il n'a pas encore la souplesse qui caractérise la pratique du personnel expert.

LE PERSONNEL NOVICE

Le personnel éducateur novice a peu ou pas d'expérience des situations auxquelles il est confronté. Sa connaissance des éléments des situations est décontextualisée et théorique. Il fonde ses choix d'actions sur des règles, des procédures ou un modèle qui lui sont donnés. Sa pratique n'est pas adaptée parce qu'elle est décontextualisée et peut être qualifiée d'inflexible parce qu'elle suit les règles de façon rigide.

Le référentiel porte sur le niveau de compétence attendu à l'entrée en fonction. La description de ce niveau de compétence s'appuie principalement sur la description du personnel compétent. Elle tient également compte de l'avis de représentants et de représentantes d'associations nationales et syndicales, d'employeurs, d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance, du contenu du programme éducatif *Accueillir la petite enfance* ainsi que du contenu du programme collégial en *Techniques d'éducation à l'enfance*.

D'autres niveaux de compétences pourraient être décrits dans une prochaine édition du référentiel et permettraient d'accompagner le personnel éducateur vers l'expertise.





Référentiel de compétences

Le personnel éducateur doit posséder les neuf compétences mentionnées dans la figure 3.

Figure 3

Compétences du personnel éducateur



Dans les pages qui suivent, chacune des neuf compétences est présentée et fait l'objet des sections suivantes:

- Explicitation ;
- Situations dans lesquelles se manifeste la compétence ;
- Ressources à mobiliser ;
- Principaux liens avec les autres compétences ;
- Niveau de compétence attendu à l'entrée en fonction.

Le tableau 2 fournit une description de chaque section.

Tableau 2

Structure du référentiel

EXPLICITATION

L'explicitation de la compétence montre en quoi elle consiste et permet d'en saisir la pertinence dans le contexte du métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Cette section fournit des repères sur les conditions et les contraintes imposées par les situations dans lesquelles le personnel éducateur mobilise la compétence.

RESSOURCES À MOBILISER

Dans cette section, les ressources à mobiliser sont listées et chaque ressource est accompagnée d'énoncés prenant la forme de critères de performance. Les ressources à mobiliser et à combiner doivent être entendues comme mises en œuvre de manière interactive et non de façon linéaire. Il ne s'agit donc pas d'opérations à effectuer dans l'ordre, mais d'une démarche dynamique dont les différentes combinaisons s'influencent et se modifient au fur et à mesure que de nouvelles ressources sont mobilisées et combinées.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

Les nombreuses interrelations qui existent entre les différentes compétences du référentiel sont exprimées dans cette section. Il est indispensable d'en tenir compte pour que soient atteints les résultats escomptés.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le niveau de compétence attendu à l'entrée en fonction fournit des balises sur la façon dont les ressources seront mobilisées, combinées et mises en œuvre dans la pratique pour que cette dernière soit appropriée à la situation et aux critères de performance. Dans la description du niveau de compétence, seules les manifestations les plus typiques et révélatrices ont été retenues. Il importe donc de considérer cette description dans sa globalité. Il ne s'agit pas d'une liste de vérification exhaustive des ressources que doit posséder le personnel éducateur.

Compétence 1

Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance

C1

EXPLICITATION

Le sens accordé à la notion de « professionnel » dans le présent référentiel doit être entendu pour définir l'agir du personnel éducateur et non pas pour caractériser l'exercice du métier. En l'occurrence, la notion de professionnalisme ne s'oppose aucunement à celle de métier.

Savoir adopter un agir professionnel relève des savoir-être. L'agir professionnel est ici compris comme étant l'expression d'un état d'esprit qui guide l'individu à adopter une pratique, une attitude ou un comportement adapté aux situations rencontrées dans son métier.

L'agir professionnel est ce qui aide les individus à respecter et à effectuer des choix selon un ensemble de règles. Il les aide aussi à fonder leurs choix et leur pratique sur des valeurs propres à leur métier.

La pratique réflexive, qui permet à l'individu de tirer des leçons des résultats obtenus à la suite de la mise en place d'une pratique ou d'un comportement dans une situation donnée, fait également partie de l'agir professionnel. La réflexion qu'il porte sur sa pratique mène à l'acquisition d'un bagage expérientiel qui guidera ses prochains choix.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

La compétence savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance se manifeste dans toutes les situations de travail liées à l'éducation à la petite enfance. Elle doit donc être réinvestie dans l'ensemble des compétences qui constitue le présent référentiel. Bien entendu, la combinatoire de ressources mobilisées diffère selon les caractéristiques de la situation rencontrée.

RESSOURCES À MOBILISER

- Adopter des comportements qui inspirent la confiance des parents en :
 - faisant preuve de discrétion;
 - respectant la nature confidentielle des renseignements;
 - faisant preuve d'impartialité;
 - évitant de poser des jugements.
- Créer un environnement inclusif en :
 - faisant preuve d'ouverture d'esprit pour accueillir les idées nouvelles ou différentes;
 - s'intéressant de façon authentique à chaque enfant, à son milieu de vie, à ses goûts et aux familles pour comprendre leur réalité et la diversité des modes familiaux;
 - reconnaissant, accueillant, respectant et valorisant la diversité;
 - adoptant des pratiques exemptes de préjugés et de stéréotypes;
 - éduquant les enfants aux relations égalitaires;
 - proposant du matériel ou des expériences issus de diverses communautés;
 - croyant au potentiel des enfants et des familles;
 - respectant les politiques adoptées par le service de garde.
- Adopter des attitudes qui favorisent le développement global et harmonieux de l'ensemble des enfants en faisant preuve :
 - de bienveillance;
 - de respect;
 - de disponibilité;
 - d'empathie (écoute active).
- Fixer et maintenir des limites professionnelles dans ses relations avec les enfants sous sa responsabilité, les parents et ses collègues en :
 - ne profitant pas de sa position pour forcer, influencer, harceler, maltraiter ou exploiter les personnes;
 - maintenant une certaine distance émotionnelle;
 - évitant les conflits d'intérêts;
 - exerçant le métier dans les limites de son champ de compétences et de son rôle.
- Agir à l'intérieur du cadre légal et réglementaire de la société québécoise ainsi que dans le respect des règles de fonctionnement du SGEE et des exigences ministérielles.

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- Utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) de façon éthique en :
 - étant loyal ou loyale envers le service de garde ;
 - utilisant les TIC exclusivement à des fins professionnelles pendant les heures de travail ;
 - évitant de diffuser à titre personnel des photos ou des vidéos réalisées dans le cadre de ses fonctions ;
 - respectant la vie privée des enfants et de leur famille ainsi que des collègues.
- Adopter une pratique réflexive en :
 - s'observant en train d'agir ;
 - analysant sa pratique ;
 - cherchant à obtenir du soutien pour améliorer ses pratiques ;
 - prenant une distanciation critique pour conceptualiser l'action posée ;
 - ajustant ses pratiques selon ses réflexions.
- Participer à son développement professionnel en :
 - étant à l'affût des plus récents développements dans le domaine de la petite enfance ;
 - définissant ses besoins de formation ;
 - actualisant ses compétences ;
 - intégrant de nouvelles compétences à sa pratique.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

Cette compétence est liée à toutes les autres compétences.



NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction a une très bonne connaissance des attitudes et comportements propres au métier. Il sait les associer aux situations professionnelles courantes qui les appellent. Il comprend ces situations et est en mesure d'identifier les enjeux qui leur sont associés. Une deuxième condition reste cependant à remplir afin que soient mobilisés ces attitudes et comportements. Il s'agit de l'exemple donné au personnel éducateur par le personnel d'encadrement et ses collègues de travail. L'exemple donné est notamment ce qui lui permettra d'assimiler les attentes du milieu envers lui en ce qui a trait à son agir professionnel et d'y adhérer. En ce qui a trait à la législation et à la réglementation qui encadrent sa pratique, il en a une connaissance théorique et partielle. Il connaît cependant très bien le cadre légal et réglementaire qui régit la santé et la sécurité des enfants. Il respecte ces règles en tout temps. Il s'informe rapidement des règles de fonctionnement propres au service de garde et les applique rapidement. En cas de doute, il n'hésite pas à questionner ses collègues et le personnel d'encadrement. Il a le réflexe de réfléchir à sa pratique en se questionnant sur ses choix et en explorant des pistes d'amélioration à partir desquelles il l'ajustera.



C1

Compétence 2

Savoir assurer
la santé et la sécurité

C2

EXPLICITATION

Assurer la santé et la sécurité des enfants est une priorité pour le personnel éducateur. Pour ce faire, il intervient sur plusieurs facteurs, notamment l'acquisition de saines habitudes de vie, les soins quotidiens, l'hygiène, la prévention des infections, des maladies et des blessures ainsi que l'administration judicieuse des médicaments.

Le personnel éducateur applique un ensemble de normes pour veiller à la santé et la sécurité des enfants, qu'il s'agisse des mesures de santé publique pour prévenir la transmission des infections ou de celles qui émanent du ministère de la Famille, de la Direction de la protection de la jeunesse ou de tout autre organisme ou ministère venant encadrer la santé et la sécurité des enfants ou la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses.

Le personnel éducateur contribue également à l'établissement d'un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie afin que les enfants adoptent des comportements qui influencent de manière positive leur santé et leur bien-être. Finalement, le personnel éducateur veille à sa propre santé et sa propre sécurité dans l'exécution de ses tâches.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Le personnel éducateur assure en tout temps la santé et la sécurité de groupes d'enfants de 0 à 5 ans et sa propre santé et sécurité. Il le fait avec l'équipement et le matériel nécessaires et selon la documentation et les règles en vigueur: LSGEE, RSGEE, *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, documents de référence, rapports d'accidents, protocoles, etc. Le personnel éducateur pose des actions éducatives, selon les approches mises en avant dans le programme éducatif, qui visent l'acquisition de saines habitudes de vie et de comportements sécuritaires chez les enfants qui sont en mesure de le faire.

RESSOURCES À MOBILISER

- Donner des soins d'hygiène adaptés en :
 - préparant correctement le matériel;
 - utilisant des produits appropriés;
 - appliquant correctement les techniques de changement de couches, de lavage des régions corporelles, de brossage des dents et d'aspiration des sécrétions nasales.
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage de la propreté et de l'hygiène personnelle en :
 - soutenant leur autonomie;
 - reconnaissant les premiers signes d'apprentissage de la propreté.
- Favoriser l'acquisition de saines habitudes alimentaires en :
 - agissant à titre de modèle positif quant à sa propre image corporelle en présence des enfants;
 - encourageant les enfants à accepter et à valoriser la diversité d'images corporelles;
 - participant aux repas et aux collations dans un contexte chaleureux, réconfortant et respectueux;
 - laissant suffisamment de temps aux repas et aux collations;
 - assurant un contexte de repas propice à la découverte des aliments et à l'éducation sensorielle;
 - laissant l'enfant déterminer la quantité d'aliments qu'il ou elle mangera;

C2

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- amenant les enfants à reconnaître et à respecter leurs signaux de faim et de satiété;
 - respectant les préférences alimentaires des enfants;
 - encourageant régulièrement les enfants à boire de l'eau.
- Favoriser l'acquisition de saines habitudes de sommeil en :
 - encourageant les enfants à s'endormir par eux-mêmes et elles-mêmes;
 - reconnaissant les signes d'endormissement des enfants;
 - respectant les besoins de sommeil des enfants.
 - Favoriser le jeu actif en :
 - privilégiant le développement moteur;
 - limitant le temps consacré aux activités sédentaires;
 - réservant plusieurs périodes de la journée pour le jeu actif à l'extérieur.
 - Assurer la surveillance des enfants en :
 - étant vigilant ou vigilante en tout temps;
 - inspectant visuellement son local ou l'aire de jeu pour s'assurer que le matériel est disposé de façon sécuritaire et que les enfants sont en sécurité;
 - mettant en place des moyens pour assurer une vue d'ensemble du groupe d'enfants.
 - Prévenir les situations susceptibles de nuire à la santé ou à la sécurité des enfants en :
 - évaluant judicieusement les conséquences de chacun des risques et des dangers repérés;
 - appliquant des mesures d'hygiène destinées à prévenir la contamination et en repérant la totalité des sources potentielles de contamination pour réduire les risques de toxi-infection;
 - adoptant ou suivant un protocole permettant de reconnaître les allergènes, d'assurer la sécurité des enfants allergiques et d'intervenir adéquatement en cas de réaction allergique;
 - adoptant ou suivant un protocole permettant de réduire les risques d'étouffement;
 - minimisant les risques de carie dentaire et de blessures au moment des repas;
 - s'informant des particularités liées à la santé de chaque enfant;
 - appliquant les mesures de santé publique recommandées pour prévenir les infections;
 - rangeant sous clé les produits dangereux;
 - respectant les protocoles pour appliquer de l'insectifuge;
 - usant prudemment de tout liquide chaud en présence d'enfants.

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- Repérer des signes et des symptômes inhabituels (ex.: allergies) ou une maladie en:
 - étant vigilant ou vigilante en tout temps;
 - évaluant judicieusement le degré de gravité de l'état de l'enfant.
- Intervenir adéquatement en présence de signes et de symptômes inhabituels (ex.: allergies) ou de maladie en:
 - adoptant ou suivant un protocole permettant d'intervenir adéquatement en cas de réaction allergique;
 - adoptant ou suivant un protocole permettant d'intervenir adéquatement en cas d'étouffement;
 - administrant correctement un auto-injecteur;
 - respectant les protocoles pour administrer de l'acétaminophène;
 - manifestant du jugement dans sa prise de décision.
- Détecter et signaler les situations à risque conformément à la LPJ en:
 - étant au fait des motifs de signalement;
 - collaborant avec des établissements de santé et de services sociaux ainsi que les organismes communautaires concernés;
 - respectant les protocoles de signalement et d'intervention.
- Veiller à sa propre santé et sa propre sécurité en:
 - connaissant les situations à risque;
 - adoptant les postures recommandées pour éviter les blessures;
 - utilisant l'équipement recommandé;
 - utilisant les bonnes méthodes de travail;
 - entretenant un climat de travail positif;
 - connaissant ses limites et en les respectant.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

La détection ainsi que les soins sont réalisés dans le respect des limites de l'exercice du métier. À plusieurs égards, le personnel éducateur fait preuve de discrétion. Il garde confidentielles les informations sensibles qui lui sont transmises à propos de la santé ou de la sécurité des enfants dont il s'occupe.

Le personnel éducateur fait preuve d'ouverture d'esprit au regard des nouvelles pratiques concernant l'alimentation. Il valorise également la diversité des images corporelles.

Le personnel éducateur a l'obligation légale de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse sans délai toute situation qui, dans l'exercice de son métier, lui donne un motif raisonnable de croire que la sécurité d'un ou d'une enfant est ou peut être considérée comme compromise.

- **Savoir observer**

Pour assurer la santé et la sécurité des enfants, le personnel éducateur met à contribution son aptitude à observer les enfants, à analyser et à interpréter les données pour mieux connaître leurs besoins de soins, leurs besoins de sommeil et leurs besoins alimentaires. L'observation est également ce qui lui permet de détecter les indices de mauvais traitement, de maltraitance ou de négligence. Cette détection nécessite parfois une collecte de données plus poussée afin d'identifier les facteurs de risque et de protection qui concernent les enfants.

- **Savoir entretenir des relations affectives significatives avec les enfants**

Le personnel éducateur profite des moments où il donne les soins aux enfants pour leur accorder une attention individualisée. Il offre les soins de façon chaleureuse, constante et dans un délai raisonnable afin de nourrir le lien d'attachement qui l'unit à l'enfant et qui contribue à son sentiment de sécurité.

- **Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux**

L'acquisition de saines habitudes de vie fait partie des intentions éducatives du personnel éducateur, qui organise et planifie de multiples actions en ce sens. Il met notamment à profit les routines et les transitions afin de susciter les apprentissages liés à l'hygiène personnelle et à la propreté. Ses actions éducatives visent parfois la découverte d'aliments, l'éducation sensorielle et même, par exemple, la reconnaissance par les enfants de leurs propres signaux de faim, de satiété ou d'endormissement. Souvent, elles concernent le développement moteur des enfants. D'autres interventions portent parfois sur la découverte de la diversité d'images corporelles.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES (SUITE)

- **Savoir organiser la vie en collectivité**

Le personnel éducateur inclut dans l'horaire de la journée des routines dédiées aux soins et à l'apprentissage de l'hygiène.

- **Savoir entretenir des partenariats et collaborer**

Le personnel éducateur partage des informations sur la santé des enfants avec les parents et parfois avec des ressources spécialisées ou des partenaires locaux. Par exemple, l'apprentissage de la propreté nécessite du personnel éducateur de coordonner les actions mises en place à la maison avec celles du service de garde. Cet apprentissage est amorcé à partir d'une décision commune. Le personnel éducateur échange au besoin avec des parents en mettant en avant les besoins développementaux des enfants afin de trouver un terrain d'entente concernant les habitudes alimentaires et les habitudes de sommeil, qui peuvent varier d'une famille à l'autre et être à l'origine de conflits de valeurs. Lorsqu'il a un motif raisonnable de croire que la santé et la sécurité d'un ou d'une enfant sont compromises, il s'acquitte de son obligation de signalement en collaboration avec les parents et le personnel d'encadrement du service de garde, lorsque cela est possible, de même qu'en collaboration avec des établissements de santé et de services sociaux ainsi que les organismes communautaires concernés.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction met la santé et la sécurité au cœur de sa pratique. Il surveille de façon constante les enfants, il remédie rapidement à ce qui pourrait nuire à leur santé et leur sécurité. Il connaît parfaitement les normes qui régissent cet aspect de son travail et les applique en tout temps. Il donne les soins de façon adéquate. Il possède une variété de stratégies qu'il déploie à bon escient pour favoriser les saines habitudes alimentaires et pour favoriser le jeu actif. Son manque d'expérience rend plus difficile la reconnaissance des besoins propres à chaque enfant : ses signaux de faim et de satiété, ses signes d'endormissement, son besoin de bouger, les signes permettant de juger que l'enfant est prêt ou prête à amorcer son apprentissage de la propreté, etc. Parce que son action s'appuie encore sur des modèles, celle-ci n'est pas encore très individualisée. Il s'appuie sur des protocoles pour s'assurer de reconnaître des signes et des symptômes de maladie ou d'allergie et intervenir adéquatement. Il a une très grande maîtrise des motifs de signalement et de la procédure à suivre pour ce faire et il remplit ses obligations à cet égard. Il veille en tout temps à sa propre santé physique et mentale et à sa sécurité. Finalement, pour que le personnel éducateur mobilise son aptitude à assurer la santé et la sécurité, le soutien et la collaboration du personnel d'encadrement sont une condition essentielle.

Compétence 3

Savoir
observer

C3

EXPLICITATION

L'observation est l'une des quatre étapes du processus de l'intervention éducative, qui comprend également la planification et l'organisation, l'action éducative et la réflexion-rétroaction. L'observation permet de connaître le groupe et chaque enfant qui le compose ainsi que l'environnement dans lequel l'enfant évolue. Par l'observation, les goûts, les besoins, les capacités et le développement actuel et en devenir de chaque enfant sont révélés au personnel éducateur. Les renseignements recueillis construisent la connaissance sur l'enfant nécessaire à une intervention individualisée qui répondra à ses besoins. Elle oriente le choix des intentions éducatives et permet de cibler les actions éducatives à réaliser et de les ajuster. C'est par l'observation que le personnel éducateur collectera les informations essentielles pour la rédaction des portraits périodiques des enfants, qui seront déposés dans leur dossier éducatif.

La compétence savoir observer est l'une des compétences clés du métier des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Il s'agit d'une compétence dont l'acquisition est complexe, mais essentielle à une offre de service de qualité.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Les observations sont réalisées quotidiennement. Elles sont le plus souvent planifiées et réalisées dans le SGEE. Il arrive cependant qu'elles se fassent de façon spontanée. Elles sont réalisées à différents moments de la journée : à l'accueil, lors de périodes de jeux individuels ou avec d'autres enfants, à l'intérieur, à l'extérieur, lors de sorties, lorsque les enfants sont en

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

(SUITE)

contact avec la nature, etc. Bien qu'il s'agisse parfois de la première étape du processus de l'intervention éducative, les observations peuvent être réalisées à tout moment : avant, pendant ou après une action.

L'observation porte sur divers objets. Elle peut mettre en cause des enfants de groupes d'âge différents, elle peut porter sur un ou une enfant en particulier et, dans certains cas précis, soit lorsque les observations réalisées en SGEE s'avèrent insuffisantes pour mener à bien le processus de l'intervention éducative, elle peut s'étendre à l'histoire sociale d'un ou d'une enfant.

L'observation porte également sur tous les domaines de développement de l'enfant :

- le domaine physique et moteur ;
- le domaine cognitif ;
- le domaine langagier ;
- le domaine social et affectif.

Les observations sont analysées, interprétées, puis consignées par écrit à l'aide de différents outils. Elles permettent au personnel éducateur de rédiger des portraits périodiques du développement de chaque enfant en appréciant globalement et qualitativement l'évolution du développement des enfants dans chacun des domaines de développement et font état, le cas échéant, des renseignements liés aux interventions réalisées auprès des enfants.

RESSOURCES À MOBILISER

- Préparer son observation en :
 - déterminant l'objet de l'observation, les buts, le moment et le lieu ;
 - mettant à profit les TIC ;
 - choisissant des outils adaptés à l'objet et aux intentions.
- Sélectionner des éléments signifiants en :
 - utilisant diverses techniques pour collecter des données ;
 - consignand des actions ou des réactions dont la fréquence est mesurable ;
 - relevant les éléments du contexte dans lequel se manifestent les comportements ou les actions ;

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- consignant les actions éducatives mises en place et leurs effets sur l'enfant;
 - notant les intérêts, les besoins et les capacités de l'enfant;
 - relevant les apprentissages en cours en les associant au domaine de développement correspondant.
- Noter les observations en :
 - adaptant son registre de langue à son destinataire;
 - organisant ses idées de façon cohérente;
 - étant concis ou concise;
 - maîtrisant les règles orthographiques et syntaxiques;
 - étant précis ou précise.
 - Analyser les éléments relevés en :
 - départageant les faits à conserver et ceux à éliminer selon leur lien avec l'objectif d'observation, leur objectivité, leur précision, leur signification et le fait qu'ils sont exempts de tout jugement;
 - regroupant les données par domaine ou composante du développement, selon le moment de la journée, le type d'activité ou le lieu, pour relever les constantes, les contrastes, les ressemblances ou les différences.
 - Interpréter les observations en :
 - établissant des liens entre les faits relevés;
 - situant le niveau de développement de l'enfant observé;
 - établissant que le développement d'un ou d'une enfant est ou peut être considéré comme compromis;
 - recourant à la théorie sur le développement de l'enfant pour anticiper les apprentissages que l'enfant s'apprête à réaliser;
 - déterminant les besoins et les intérêts de l'enfant;
 - tenant compte du contexte dans lequel se sont déroulées les observations pour établir les antécédents et les conséquences d'un comportement.
 - Éviter les biais au moment d'analyser et d'interpréter les données en :
 - filtrant ses jugements de valeur, ses préjugés et ses opinions sur les éléments observés;
 - demandant parfois à un ou une collègue ou à une ressource spécialisée de confirmer ou d'infirmer ses analyses et interprétations;
 - observant et analysant les mêmes éléments plusieurs fois avant de poser son hypothèse.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

Le personnel éducateur respecte la nature confidentielle des renseignements collectés. Au moment d'observer, il fait preuve d'empathie en se mettant à la place des enfants pour mieux les comprendre. Il adopte une disposition favorable à l'enfant observé ou observée et est en mesure de distinguer l'enfant de ses actions. Il fait preuve d'ouverture d'esprit tout au long de la démarche d'observation.

Le personnel éducateur est conscient des stratégies déployées. Il est également en mesure d'observer les effets de sa propre pratique afin d'en déterminer l'efficacité et en vue d'améliorer sa propre performance.

Le personnel éducateur a l'obligation légale de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse sans délai toute situation qui, dans l'exercice de sa profession, lui donne un motif raisonnable de croire que le développement d'un ou d'une enfant est ou peut être considéré comme compromis.

- **Savoir entretenir des partenariats et collaborer**

Le personnel éducateur sait tirer profit de ses partenariats afin de compléter ses observations par des informations qu'il collecte auprès des parents, des ressources spécialisées ou de ses collègues. Il partage également ses conclusions avec différents partenaires. Lorsqu'il a un motif raisonnable de croire que le développement d'un ou d'une enfant est compromis, il s'acquiesce de son obligation de signalement en collaboration avec les parents et le personnel d'encadrement du service de garde, lorsque cela est possible, de même qu'en collaboration avec des établissements de santé et de services sociaux ainsi que les organismes communautaires concernés.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction a une connaissance approfondie des séquences de développement des jeunes enfants et des processus en jeu dans le contexte de ce développement. Il reconnaît les besoins de développement et les intérêts récurrents des enfants. Dès son entrée en fonction, il est en mesure de mettre à profit ses connaissances et de mobiliser et combiner les ressources nécessaires pour observer de façon à intervenir adéquatement auprès des enfants, c'est-à-dire de façon à favoriser le développement global harmonieux de ceux-ci et celles-ci. En se fondant sur des processus, il prépare adéquatement son observation en utilisant à bon escient des outils pour la soutenir. En mobilisant notamment des attitudes et des comportements clés de son agir professionnel, il sélectionne des faits pertinents, signifiants et en nombre suffisant selon l'intention qu'il s'est donnée. Au besoin, il questionne les parents, ses collègues et des ressources spécialisées pour compléter ses observations. Il les note de façon appropriée et il est en mesure d'analyser et d'interpréter les faits collectés à partir de documents de référence pertinents pour en tirer des conclusions. Son observation des situations est encore globale et il a parfois tendance à traiter avec une importance égale tous les éléments d'une situation. Son attention est la plupart du temps dirigée vers le groupe d'enfants plutôt que vers chaque enfant qui le compose. Il reconnaît les biais pouvant affecter ses interprétations des faits et déploie des stratégies visant à les éviter.



C3

Compétence 4

Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux

C4

EXPLICITATION

Le rôle du personnel éducateur est celui d'accompagnateur. Les actions éducatives qu'il planifie et organise revêtent de nombreuses formes. Une action éducative peut consister à :

- aménager les lieux de façon à contribuer au développement des enfants et à répondre à leurs besoins;
- interagir avec les enfants pour entretenir une relation affective significative;
- accompagner les jeux des enfants;
- soutenir la transition de l'enfant et de sa famille vers le milieu scolaire.

Le personnel éducateur planifie les actions en privilégiant les approches pédagogiques qui favorisent la sécurité des enfants et leur apprentissage actif. Le style d'intervention démocratique est de loin favorisé.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Le personnel éducateur planifie et organise les actions éducatives en vue d'intervenir auprès d'enfants d'âges multiples et de groupes d'enfants d'âges différents ainsi que de façon à contribuer au développement global et harmonieux des quatre domaines de développement :

- le domaine physique et moteur ;
- le domaine cognitif ;
- le domaine langagier ;
- le domaine social et affectif.

Le personnel éducateur planifie les actions éducatives afin de tenir compte des préférences, des champs d'intérêt, des besoins, des forces, des capacités et du niveau de développement global actuel et en devenir des enfants, et cela, en misant sur l'apprentissage actif et accompagné dans le respect de l'unicité des enfants. Plusieurs actions éducatives visent à soutenir la transition scolaire des enfants et de leur famille vers le milieu scolaire.

Le personnel éducateur planifie les actions éducatives de façon à saisir toutes les opportunités susceptibles de soutenir le développement global des enfants. Les actions éducatives peuvent donc avoir lieu lors d'activités extérieures ou intérieures, pendant les routines et les transitions, lors d'une période de jeux, au moment des repas, etc.

Le personnel éducateur planifie également les actions éducatives de façon à favoriser les contacts avec la nature et de façon à réinvestir les ressources culturelles, sportives et sociales offertes dans la communauté.

RESSOURCES À MOBILISER

- Formuler des intentions éducatives qui contribuent au développement global des enfants et à leur réussite éducative.
- Planifier des actions éducatives individualisées qui répondent aux intentions éducatives déterminées sur la base des observations et qui misent le plus souvent sur l'apprentissage actif et accompagné en :
 - prenant en compte le niveau de développement des enfants dans tous les domaines ;
 - prenant en compte les goûts et la curiosité naturelle des enfants ;
 - planifiant les choix à proposer aux enfants.

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- Utiliser des outils et des moyens adaptés pour planifier et organiser des actions éducatives.
- Aménager les lieux:
 - en fonction des intentions éducatives;
 - selon les intérêts et les besoins des enfants;
 - en regroupant le matériel utilisé pour un même type de jeu dans une même aire de jeux;
 - de façon à ce que les lieux se complètent et facilitent les déplacements;
 - pour qu'ils soient chaleureux et stimulants;
 - de façon à favoriser l'autonomie des enfants;
 - de façon à attiser la curiosité des jeunes enfants;
 - en maximisant l'espace disponible pour le jeu actif et le développement moteur.
- Prévoir le matériel à offrir en:
 - fonction des intentions éducatives;
 - fonction des intérêts et des besoins des enfants;
 - offrant du matériel de jeu approprié au niveau de développement des enfants;
 - mettant à la disposition des enfants du matériel varié et en quantité suffisante;
 - renouvelant régulièrement le matériel pour stimuler l'intérêt des enfants;
 - offrant du matériel polyvalent;
 - facilitant l'accès des enfants au matériel de jeu.
- Organiser des sorties dans les lieux de nature à proximité (parc municipal, provincial ou national, sentier boisé, ferme accueillant les enfants, jardin communautaire, jardin d'un foyer de personnes âgées, plage municipale, petit ruisseau, sentier dans une friche, etc.) et dans les lieux sportifs, culturels et sociaux présents dans la communauté (bibliothèque, gymnase, jeux d'eau, etc.).
- Proposer des expériences de qualité et variées en:
 - s'assurant que les expériences sont adaptées à l'âge des enfants;
 - soutenant les apprentissages dans les quatre domaines de développement de l'enfant;
 - offrant des expériences tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
 - favorisant le jeu libre et l'apprentissage actif;
 - faisant la promotion des expériences initiées par les enfants.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

Le personnel éducateur est conscient des stratégies déployées. Il est également en mesure d'observer les effets de sa propre pratique afin d'en déterminer l'efficacité et en vue d'améliorer sa propre performance.

- **Savoir observer**

La planification et l'organisation des actions éducatives s'appuient sur les interprétations qui ont émergé de l'interprétation des observations préalablement effectuées. Leur efficacité dépend étroitement de la justesse de ces interprétations. L'observation sert également à bâtir l'aménagement et à déterminer le matériel à offrir aux enfants.

- **Savoir assurer la santé et la sécurité**

L'aménagement des lieux et le choix du matériel doivent être faits de façon à assurer la sécurité des enfants. Les lieux doivent donc être exempts de mobilier ou de matériel en mauvais état qui pourraient blesser les enfants ou nuire à leur santé. De plus, les lieux doivent être aménagés de façon à ce que le personnel éducateur puisse surveiller l'ensemble des enfants du groupe en tout temps.

- **Savoir intégrer des enfants qui ont des besoins particuliers**

Les actions éducatives planifiées et organisées favorisent la participation de l'ensemble des enfants. Elles contribuent au développement de tous et toutes, y compris au développement global et à la réussite des enfants susceptibles de requérir une attention plus particulière comme les enfants ayant des besoins particuliers. Pour ce faire, elles doivent être ajustées aux capacités de chaque enfant. Le personnel éducateur adopte une approche inclusive, c'est-à-dire planifiée dès le départ selon les besoins de l'ensemble des enfants, incluant ceux des enfants ayant un handicap. Cette approche permet à chaque enfant, dont l'enfant qui a des besoins particuliers, de réaliser une activité donnée selon des modalités adaptées à ses capacités, suscite son engagement et sa motivation et favorise ainsi la construction de sa confiance en soi. Afin d'en faciliter l'élaboration et le suivi, la planification peut être mise par écrit sous la forme d'un plan d'intervention. Le plan d'intervention en SGEE peut également être un outil à partir duquel la cohérence des actions réalisées dans les divers milieux de vie et par les différents professionnels et professionnelles intervenant auprès de l'enfant est assurée.

Les lieux sont aménagés de façon à permettre le mouvement et à faciliter les déplacements tout en offrant la flexibilité nécessaire à l'adaptation de l'espace afin, notamment, d'assurer un environnement sécuritaire et fonctionnel aux enfants ayant un handicap.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction est la plupart du temps en mesure d'offrir à chaque enfant ce dont il ou elle a besoin pour se développer harmonieusement. Les intentions éducatives qu'il planifie et organise se fondent sur ses observations et les connaissances pointues qu'il possède sur les séquences de développement des jeunes enfants. Les processus en jeu dans le contexte du développement des enfants sont réinvestis. Il est en mesure de planifier des interventions adaptées qui produiront les résultats escomptés. Il offre du matériel et aménage son local pour répondre aux besoins et aux intérêts des enfants. Le matériel et l'aménagement sont renouvelés au besoin, ils sont sécuritaires et la plupart du temps adaptés au niveau de développement des enfants. Lorsqu'il est confronté à des besoins de développement avec lesquels il est moins familier, il est en mesure d'expliquer les intentions des interventions qu'il planifie et organise pour y répondre. Celles-ci ne sont cependant pas toujours adaptées à la situation ou elles n'atteignent pas toujours le ou les objectifs escomptés. Le personnel éducateur n'est pas encore en mesure de saisir toutes les opportunités qui s'offrent à lui. Sa planification, parce qu'elle se fonde encore sur des processus, peut parfois sembler manquer de flexibilité.



C4

Compétence 5

Savoir entretenir des relations affectives significatives avec les enfants

C5

EXPLICITATION

Il s'agit de créer un lien affectif durable. Celui-ci est le résultat de l'interaction régulière et fréquente du personnel éducateur avec les enfants. Les interactions font partie des actions éducatives que pose le personnel éducateur. Il s'agit d'une compétence qui revêt une grande importance pour assurer la qualité dans les SGEE.

Entretenir des relations affectives significatives avec les enfants favorise leur sentiment de sécurité. C'est parce qu'ils et elles se sentent en sécurité qu'ils et elles peuvent s'éloigner de leur figure d'attachement pour explorer le monde et réaliser des apprentissages.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Le soutien affectif est offert à des enfants dont l'âge varie entre 0 et 5 ans. Il est offert quotidiennement aux enfants, et cela, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le personnel éducateur peut l'offrir lorsque les enfants s'adonnent à des jeux, pendant des activités, lors des routines, des transitions, etc. Bref, un soutien affectif est offert aux enfants en continu.

RESSOURCES À MOBILISER

- Répondre aux besoins des enfants :
 - en étant sensible et attentif ou attentive à leurs signaux et à leur langage verbal ;
 - en les décodant ;
 - dans un délai raisonnable ;
 - en faisant preuve de constance.
- Soutenir les enfants qui peuvent avoir besoin d'aide en :
 - prenant en compte leur niveau de développement et leur zone proximale de développement ;
 - offrant de l'assistance au bon moment ;
 - faisant en sorte qu'ils et elles vivent des réussites ;
 - anticipant les difficultés que pourraient vivre les enfants dans une optique de prévention.
- Permettre aux enfants de prévoir les événements à venir en :
 - proposant un horaire de la journée prévisible pour les enfants ;
 - leur expliquant ce qui s'en vient ;
 - faisant preuve de constance et de cohérence.
- Respecter le rythme individuel des enfants en adaptant ses attentes à chacun et chacune en intervenant dans la zone proximale de développement des enfants.
- Confier des tâches et des responsabilités aux enfants selon leurs habiletés et leurs intérêts en les aidant à les accomplir au besoin.
- Interagir avec les enfants en :
 - offrant des contacts fréquents ;
 - offrant du réconfort ;
 - adoptant une attitude enjouée ;
 - adoptant une attitude chaleureuse ;
 - portant un intérêt authentique à chacun et chacune ;
 - manifestant de l'affection de façon verbale et non verbale ;
 - étant sensible aux émotions de l'enfant ;
 - considérant le point de vue des enfants ;
 - expliquant ses décisions lorsqu'elles diffèrent de l'avis des enfants.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

Le réinvestissement d'attitudes qui caractérisent l'agir professionnel, soit la bienveillance, le respect, la disponibilité et l'empathie (écoute active), est ici essentiel pour l'établissement d'une relation significative affective avec chaque enfant. Le personnel éducateur sait cependant garder une juste distance émotionnelle avec l'enfant tout en demeurant sensible et chaleureux.

Interagir avec les enfants pour les soutenir affectivement exige du personnel éducateur de démontrer de l'ouverture d'esprit face à la diversité. Le personnel doit être en mesure d'adapter ses interactions à la réalité de chaque enfant de son groupe.

À la suite de son intervention, il est en mesure de prendre une distance critique par rapport à celle-ci afin d'en évaluer la pertinence et d'y apporter des ajustements, le cas échéant.

- **Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux**

Les interactions visant à établir une relation significative avec les enfants sont souvent faites de façon intentionnelle (planifiée) et au moment opportun.

- **Savoir organiser la vie en collectivité**

Afin de contribuer au sentiment de sécurité des enfants, le personnel éducateur mise sur l'implantation de routines. Pour les enfants en mesure de les apprécier, des indices ponctuent les moments clés de la journée et en accroissent la prévisibilité.

C5

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction contribue au sentiment de sécurité en établissant des routines et en donnant aux enfants en mesure de les apprécier des indices récurrents qui permettent de ponctuer les moments clés de la journée et d'en accroître la prévisibilité. Il confie aussi des tâches aux enfants à la hauteur de leur capacité. Il soutient les enfants qui peuvent sembler avoir besoin d'aide. Il peut lui arriver de confondre la bienveillance et l'aide à apporter aux enfants, ce qui a pour effet qu'il leur offre parfois trop d'aide.

Il adopte de façon spontanée les attitudes nécessaires à l'établissement d'une relation affective significative avec chaque enfant de son groupe. Il interagit beaucoup avec les enfants. Il peut au départ avoir des difficultés à décoder leurs besoins. Cette capacité se développe cependant très rapidement.



C5

Compétence 6

Savoir accompagner
les enfants dans
leurs apprentissages

C6

EXPLICITATION

L'accompagnement offert aux enfants prend le plus souvent la forme d'actions éducatives que pose le personnel éducateur. Il s'agit d'une compétence qui revêt une grande importance pour assurer la qualité dans les SGEE. L'accompagnement des enfants réfère aux stratégies utilisées par le personnel éducateur pour les guider dans leurs apprentissages réalisés par l'entremise du jeu. Cet accompagnement vise également à sensibiliser les enfants à l'intérêt et au plaisir de la lecture, de l'écriture et des mathématiques à partir de jeux et d'actions de la vie de tous les jours. L'accompagnement vise également à soutenir les enfants dans le développement d'habiletés sociales.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Un accompagnement quotidien est offert à des enfants dont l'âge varie entre 0 et 5 ans, et cela, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le personnel éducateur peut l'offrir lorsque les enfants s'adonnent à des jeux, à des activités, lors des routines, des transitions, pendant les repas, les collations, etc.

Les enfants sont accompagnés dans les apprentissages en lien avec les quatre domaines de développement:

- le domaine physique et moteur;
- le domaine cognitif;
- le domaine langagier;
- le domaine social et affectif.

RESSOURCES À MOBILISER

- Guider les enfants dans leurs jeux en :
 - les soutenant dans la planification de leurs jeux et en les aidant à préciser leurs intentions;
 - les soutenant dans la mise en œuvre de leurs idées;
 - laissant beaucoup de place aux choix et aux décisions des enfants.
- Encourager la participation et la persévérance.
- Étayer le jeu des enfants au moment opportun en :
 - le relançant;
 - le complexifiant;
 - dialoguant;
 - posant des questions ouvertes;
 - décrivant les stratégies utilisées par les enfants;
 - rendant visible l'évolution de leurs habiletés;
 - réorganisant l'espace;
 - offrant du nouveau matériel.
- Développer l'intérêt et le plaisir associés à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques par l'entremise de jeux adaptés au niveau de développement des enfants ou par des actions de tous les jours.
- Accompagner les enfants à établir des relations harmonieuses avec leurs pairs en soutenant :
 - l'adaptation progressive des jeunes enfants à la vie en collectivité;
 - la socialisation des jeunes enfants;
 - l'expression de leur point de vue et de leurs idées;
 - la compréhension de leurs émotions, leur régulation et leur expression de façon socialement acceptable.
- Accompagner les enfants dans l'adoption de comportements appropriés en :
 - aidant les enfants à reconnaître les émotions;
 - démontrant de l'écoute et de la sensibilité au regard de ce que vivent les enfants;
 - décodant les états émotionnels des enfants;
 - aidant les enfants à nommer et à exprimer leurs émotions de façon adéquate, soit dans le respect des règles et des conventions;
 - établissant des liens avec des émotions déjà vécues;
 - agissant à titre de modèle.

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- Guider les enfants dans la résolution de leurs conflits en :
 - étant attentif ou attentive;
 - réconfortant les enfants au besoin;
 - dialoguant avec les enfants;
 - s'assurant que chaque enfant peut exprimer son point de vue;
 - accompagnant les enfants dans leurs réflexions;
 - suscitant des questions;
 - posant des questions ouvertes aux enfants afin qu'ils et elles évoquent de multiples solutions pour résoudre leurs conflits ou en proposant des solutions;
 - donnant le choix aux enfants de la solution;
 - soutenant les enfants dans la mise en œuvre de la solution;
 - modélisant les stratégies.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

Pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages, le personnel éducateur met à profit les attitudes qui caractérisent l'agir professionnel afin notamment de créer un lien de confiance avec les enfants, pour créer un environnement inclusif et favoriser le développement global et harmonieux de l'ensemble des enfants.

Pour accompagner les enfants dans l'adoption de comportements socialement acceptables, l'établissement de relations harmonieuses et la gestion de leurs conflits, le personnel éducateur fait preuve de bienveillance et de disponibilité. Il est empathique et sait se mettre à la place de l'enfant pour mieux le ou la comprendre. Il garde son calme en tout temps.

À la suite de son intervention, il est en mesure de prendre une distance critique par rapport à celle-ci afin d'en évaluer la pertinence et d'y apporter des ajustements, le cas échéant.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES (SUITE)

- **Savoir observer**

Une observation soutenue est essentielle pour accompagner et enrichir les apprentissages des enfants. L'observation permet au personnel éducateur de voir l'évolution du jeu et de procurer aux enfants au moment opportun de nouveaux objets, matériaux, etc. Elle lui permet également de poser des questions aux enfants pour leur permettre de réaliser des apprentissages.

Ses observations lui servent également de cadre de référence pour se donner des intentions éducatives qui lui permettront d'accompagner les enfants dans l'établissement de relations harmonieuses, l'adoption de comportements socialement acceptables et la gestion de leurs conflits.

- **Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux**

À l'étape de la planification, le personnel éducateur se donne des intentions éducatives qui lui permettront d'accompagner les enfants selon leurs besoins. Celles-ci découlent de l'interprétation des observations réalisées précédemment. L'accompagnement peut également être offert de façon spontanée. Le choix des accessoires et des jouets à proposer aux enfants est approprié.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui arrive en fonction agit la plupart du temps tel un guide auprès des enfants afin de les accompagner dans leur développement. Ses attitudes professionnelles sont mises à profit. La planification et l'organisation d'intentions éducatives rendent ses interventions porteuses, c'est-à-dire qu'elles favorisent le développement global harmonieux des enfants. Elles peuvent cependant sembler parfois manquer de flexibilité ou elles sont réalisées dans une situation plus ou moins adaptée. Le personnel éducateur peut encore avoir des difficultés à saisir sur-le-champ des opportunités d'apprentissage pour les enfants. Le personnel éducateur aide de façon récurrente les enfants qui sont en mesure de verbaliser leurs émotions, que ce soit par la modélisation, en saisissant une opportunité d'apprentissage ou par différentes activités. Les conflits qui surviennent entre les enfants sont vus comme des occasions d'apprentissage permettant aux enfants de développer des stratégies pour les résoudre. Il accompagne les enfants en ce sens.

Compétence 7

Savoir organiser la vie en collectivité

C7

EXPLICITATION

L'aptitude du personnel éducateur à organiser la vie en collectivité contribue à la qualité des services. La façon d'organiser les périodes de jeux, les routines et les transitions soutient le développement des enfants.

Savoir organiser la vie d'un groupe nécessite d'agir sur plusieurs aspects qui ponctuent la vie du groupe et contribuent à instaurer un climat qui favorise les apprentissages: la gestion de l'horaire de la journée, la gestion du temps, l'application des règles qui régissent le vivre-ensemble du groupe, etc.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Le personnel éducateur organise la vie en collectivité pour des enfants de groupes d'âge variés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, avec la participation des enfants lorsque cela est possible, dans des aires de jeux variés et à l'aide du matériel et de l'équipement nécessaires

RESSOURCES À MOBILISER

- Planifier le déroulement de la journée en :
 - limitant les temps d'attente pour maximiser le temps disponible pour l'apprentissage;
 - incluant au moins une période de jeux à l'extérieur;
 - laissant suffisamment de temps aux jeux amorcés par l'enfant pour qu'il ou elle ait le temps de le complexifier;
 - proposant parfois des activités ouvertes (les activités ouvertes permettant aux enfants de faire des choix ou de choisir la façon dont ils et elles souhaitent y participer);
 - prévoyant des moments pour faire des retours sur les expériences vécues avec les enfants qui sont en mesure de le faire;
 - incluant des temps dédiés à l'observation.
- Planifier le déroulement des routines et des transitions en :
 - les adaptant au rythme individuel de chaque enfant;
 - les agrémentant de jeux;
 - faisant connaître leur déroulement aux enfants.
- Être souple dans la gestion du temps en :
 - privilégiant l'attention portée aux enfants plutôt que l'efficacité dans la gestion du temps;
 - adaptant l'horaire aux besoins des enfants et à leur rythme;
 - saisissant les opportunités de donner une attention individualisée à chaque enfant;
 - incluant une marge de manœuvre pour s'adapter aux situations imprévues;
 - saisissant les opportunités d'apprentissage qui se présentent aux enfants.
- Faire respecter les règles de vie et les consignes en :
 - limitant leur nombre;
 - faisant participer les enfants qui sont capables de le faire à leur formulation;
 - formulant les règles et les consignes clairement;
 - faisant preuve de constance dans leur application;
 - formulant les règles et les consignes à la forme positive;
 - réduisant le plus possible les interdictions.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

Le personnel éducateur adopte une posture réflexive dans sa façon d'accompagner les enfants dans une optique d'amélioration continue et de façon à retenir et à réinvestir les actions les plus porteuses.

- **Savoir observer**

Le personnel éducateur s'appuie sur ses observations afin de planifier un déroulement de la journée adapté aux besoins et au rythme des enfants.

- **Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux**

Le déroulement de la journée comporte une série d'actions éducatives planifiées.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction planifie l'horaire de la journée en prévoyant les actions éducatives à poser auprès de chaque enfant selon ses observations réalisées précédemment. Le nombre d'activités qui laissent beaucoup de place aux choix des enfants est limité pour laisser place aux jeux initiés par les enfants qui se déroulent à l'extérieur lorsque cela est possible. Sa planification manque parfois de souplesse. Il s'agit d'un apprentissage qui sera facilité par le soutien offert ainsi que par le climat du service de garde. En effet, un service de garde qui privilégie le respect du rythme des enfants facilitera le développement de cette compétence chez le personnel éducateur qui entre en fonction.

C7

Compétence 8

Savoir intégrer des enfants qui ont des besoins particuliers

C8

EXPLICITATION

Des enfants peuvent rencontrer des obstacles dans leur démarche d'intégration dans un service de garde. Ces enfants ont des besoins particuliers qui doivent être pris en compte afin d'assurer leur égalité des chances.

Des enfants ont un handicap, c'est-à-dire qu'ils et elles ont une déficience qui entraîne une incapacité significative et persistante. Certains enfants ont des besoins psychosociaux, des besoins propres du fait de leur situation socioéconomique ou vivent dans une famille en situation de crise. D'autres ont un retard de développement, présentent des indices de troubles d'apprentissage ou du comportement qui risque de mener à leur expulsion. Il peut également s'agir d'enfants qui ont atteint un plateau ou une régression dans leur courbe de développement ou pour qui les transitions représentent un défi particulier, etc.

Dans d'autres cas, des enfants de familles immigrantes peuvent pendant un certain temps manifester un besoin particulier pour leur intégration au SGEE. Ce besoin pourrait par exemple être lié à l'apprentissage d'une nouvelle langue. L'ensemble des enfants qui fréquentent un SGEE peuvent, à un moment ou un autre, présenter un besoin particulier, temporaire ou non, devant être pris en compte pour leur développement.

Bref, un ou une enfant qui présente des besoins particuliers, qu'il ou elle ait un handicap ou provienne de milieux vulnérables ou culturels variés, est un être unique comme l'ensemble des autres enfants.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

L'intégration des enfants qui ont des besoins particuliers se manifeste dans toutes les situations de travail. L'intégration des enfants se fait dans une démarche inclusive, c'est-à-dire qu'à chacune des étapes du processus de l'intervention éducative, le personnel a un souci constant de répondre aux besoins de chaque enfant qui compose son groupe, y compris l'enfant qui a des besoins particuliers. Le personnel éducateur intègre des enfants dont l'âge varie entre 0 et 5 ans, avec la documentation pertinente et avec la participation des enfants, des parents ainsi que des organismes et des professionnels et des professionnelles qui interviennent auprès de l'enfant.

RESSOURCES À MOBILISER

- Intervenir à partir d'intentions éducatives adaptées aux besoins particuliers de chaque enfant en:
 - mettant à la disposition des enfants du matériel adapté à leurs besoins pour soutenir leur développement global et réduire les obstacles rencontrés au cours de leur intégration en SGEE;
 - adoptant des pratiques éducatives pouvant répondre aux besoins particuliers;
 - aménageant les lieux de façon à ce qu'ils permettent le mouvement et facilitent les déplacements tout en offrant la flexibilité nécessaire à l'adaptation de l'espace afin, notamment, d'assurer un environnement sécuritaire et fonctionnel à l'ensemble des enfants et du personnel du SGEE;
 - réinvestissant ses connaissances sur les déficiences, les incapacités et les handicaps ainsi que sur l'intervention éducative adaptée;
 - se basant sur des connaissances et des savoir-faire reconnus.
- Appliquer les recommandations des professionnels et des professionnelles de la santé et des services sociaux dans le respect du rôle et de la mission des services de garde.

RESSOURCES À MOBILISER (SUITE)

- Détecter d'éventuels besoins particuliers en :
 - Se référant à des continuums de développement pour soutenir sa réflexion ;
 - faisant de la surveillance développementale ;
 - identifiant certains indices susceptibles de requérir une intervention adaptée ;
 - se validant auprès d'une ressource à l'interne, du parent ou d'une ressource externe reconnue ;
 - identifiant les incapacités significatives et persistantes ;
 - documentant le contexte des observations pour mieux comprendre les difficultés identifiées.
- Accompagner le parent qui en fait la demande dans sa démarche pour la consultation d'une ressource spécialisée, la coordination individualisée des services entre les partenaires gouvernementaux ou la planification de la transition vers le milieu scolaire.
- Savoir quand et auprès de qui (à l'interne et à l'externe) demander de l'aide.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

L'une des conditions essentielles à l'intégration optimale des enfants qui ont des besoins particuliers est la création d'un environnement inclusif. Pour ce faire, le personnel éducateur doit faire preuve d'ouverture d'esprit face à la diversité en ne s'enfermant pas dans des conceptions préalables.

Il agit à l'intérieur des balises internes du SGEE pour lequel il travaille en ce qui a trait à l'intégration d'enfants à besoins particuliers. Il soutient également l'élaboration et la mise à jour de ces balises.

Le personnel éducateur est amené à se positionner et à s'affirmer dans son rôle auprès des enfants qui présentent des besoins particuliers. Il est aussi amené à en respecter les limites.

Le personnel éducateur demeure également à l'affût de nouvelles informations et consulte différentes sources afin de mieux comprendre les caractéristiques et les besoins particuliers ainsi que de mieux soutenir les enfants qui ont ces besoins dans ses interventions éducatives. Pour les enfants qui ont un handicap et qui reçoivent des services de

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

(SUITE)

réadaptation en SGEE, le personnel éducateur favorise le transfert des connaissances du professionnel ou de la professionnelle de la santé et des services sociaux afin de soutenir la généralisation des habiletés de l'enfant travaillées.

Il adopte une posture réflexive dans sa façon d'intégrer des enfants qui ont des besoins particuliers dans une optique d'amélioration continue et de façon à retenir et à réinvestir les pratiques les plus porteuses.

- **Savoir observer**

Les observations ainsi que l'appréciation qualitative du développement de l'enfant peuvent notamment permettre de constater qu'un ou une enfant atteint un plateau ou régresse dans un ou des domaines de développement.

À la lumière des observations réalisées et de son appréciation du développement de l'enfant, le personnel éducateur sera à même de déterminer les actions éducatives appropriées pour répondre aux besoins de l'enfant.

- **Savoir planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global harmonieux**

Le personnel éducateur planifie et organise des actions adaptées qui permettent l'expression de l'unicité de chaque enfant. Il ne s'attend pas à ce que l'ensemble des enfants fassent toujours les mêmes activités en même temps.

Les actions sont élaborées de façon à favoriser la pleine participation de l'ensemble des enfants. Elles sont adaptées aux enfants qui présentent des besoins particuliers.

Au besoin, la planification des actions éducatives est mise par écrit dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention en SGEE, et ce, en cohérence avec le plan d'intégration élaboré dans le cadre de l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, le cas échéant.

- **Savoir entretenir des partenariats et collaborer**

Concernant les enfants qui présentent des besoins particuliers, que ce soit un handicap ou une déficience, la concertation dans une perspective d'éducation inclusive entre le milieu de garde, la famille et les ressources spécialisées est primordiale pour favoriser la cohérence, la continuité et la complémentarité des services.

Le personnel éducateur se dote de modalités de concertation avec les partenaires pertinents pour enrichir ses interventions. Le dossier éducatif de l'enfant est mis à profit. Il

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES (SUITE)

partage des observations et informations pertinentes sur le fonctionnement de l'enfant en groupe et soutient le parent pour qu'il s'exprime sur l'unicité de son enfant. Il consulte les parents des enfants qui ont des besoins particuliers pour qu'ils lui suggèrent des façons d'aménager les lieux, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur, pour favoriser la pleine participation sociale de ces enfants. La concertation des parents et du personnel éducateur permet également de mettre en commun les recommandations et les bonnes pratiques transmises par les professionnels et les professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres organismes ou partenaires pertinents.

Suivant l'autorisation des parents, le personnel éducateur participe aux modalités de concertation proposées par les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux ou du réseau scolaire, notamment, afin de soutenir la transition d'enfants de son groupe vers, par exemple, le milieu scolaire.

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction met à profit son agir professionnel pour créer un environnement inclusif, c'est-à-dire un environnement dans lequel toutes et tous sont appelés à participer. Il porte un intérêt authentique à chaque enfant. Il a une bonne connaissance des besoins particuliers courants que peut présenter un ou une enfant de 0 à 5 ans et dispose de stratégies permettant de répondre aux besoins particuliers courants dans le but de soutenir les enfants ayant ces besoins dans leur développement. Il a eu l'occasion d'intervenir à maintes reprises auprès de cette clientèle lors de sa formation. Son choix de pratique n'est pas toujours adapté à la situation, et ses interventions peuvent parfois sembler manquer de flexibilité. Avec beaucoup de soutien, il répond aux besoins particuliers moins courants. Pour ce faire, il collabore étroitement avec les parents, le personnel d'encadrement et les ressources spécialisées à sa disposition. Pour améliorer sa pratique, il doit disposer d'accompagnement et de temps pour observer étroitement les enfants qui manifestent de tels besoins. C'est par la connaissance des enfants qu'il affinera sa pratique et développera une multitude de stratégies qu'il déploiera à bon escient.

C8

Compétence 9

Savoir entretenir des partenariats et collaborer

C9

EXPLICITATION

Le partenariat se définit par le travail conjoint de la famille et du professionnel ou de la professionnelle, qui visent à atteindre des objectifs communs. Les relations reposent sur les responsabilités, les prises de décision partagées, la confiance mutuelle et le respect. Le partenariat impose une relation de qualité.

L'établissement d'un partenariat avec les parents ou le fait de collaborer avec ses collègues ou des ressources spécialisées comportent de nombreux avantages :

- les interventions du personnel éducateur sont soutenues;
- les connaissances sur l'enfant sont raffinées;
- la cohérence et la continuité des interventions sont favorisées;
- les enfants se sentent davantage en sécurité au SGEE en l'absence de leurs parents;
- la mise en place de facteurs de protection est favorisée.

SITUATIONS DANS LESQUELLES SE MANIFESTE LA COMPÉTENCE

Dans son métier, le personnel éducateur doit établir des partenariats, principalement avec les parents. Le personnel éducateur est également appelé à collaborer avec ses collègues, avec des ressources spécialisées ainsi qu'avec toutes les autres personnes qui interviennent auprès des enfants du groupe dont il a la responsabilité.

RESSOURCES À MOBILISER

- Savoir reconnaître l'expertise de l'autre tout en s'affirmant dans son rôle d'éducateur ou d'éducatrice.
- Rechercher, dans le respect de l'autre, les meilleures manières de soutenir l'enfant.
- Établir les modalités permettant d'assurer une façon optimale de communiquer en :
 - se dotant de moyens de communication efficaces;
 - ciblant les meilleurs moments pour communiquer.
- Communiquer de façon bidirectionnelle en :
 - permettant à l'autre d'énoncer ses idées ou ses commentaires, de poser des questions et de proposer des pistes de solution ;
 - prenant en compte le contexte dans lequel se déroule la communication pour s'assurer que le partage d'information est aisé pour l'autre.
- Communiquer pour soutenir le développement harmonieux des enfants, leur bien-être et leur réussite éducative en :
 - assurant la continuité des services et des interventions des parents, des ressources spécialisées, de ses collègues ou de toute autre personne qui intervient auprès des enfants qui composent son groupe ;
 - en centrant sa communication sur le développement de l'enfant, le jeu et les soins de base ;
 - transmettant aux parents des renseignements sur l'apport positif de l'apprentissage par le jeu au développement de l'enfant ;
 - mettant en lumière auprès des parents les apprentissages multiples que leur enfant réalise par le jeu et diverses expériences vécues au SGEE.
- Traiter des situations délicates sans susciter d'opposition ni d'hostilité en :
 - gardant son calme ;
 - faisant preuve de tact ;
 - anticipant et prenant en compte l'impact de ses propos sur l'autre ;
 - dissipant les malentendus ou les incompréhensions ;
 - trouvant des terrains d'entente ;
 - centrant le dialogue sur les besoins développementaux des enfants.
- Utiliser diverses stratégies pour assurer une communication efficace.

PRINCIPAUX LIENS AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES

- **Savoir adopter un agir professionnel adapté au métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance**

La confiance accordée par les parents au personnel éducateur est ce qui permet l'établissement d'un partenariat de qualité. En l'absence de jugement et par l'adoption d'attitudes propres à l'agir professionnel qui contribuent à l'établissement d'un lien de confiance, les parents se sentent suffisamment à l'aise pour parler graduellement de leur enfant et de leur vie familiale. Pour établir un partenariat et des collaborations basés sur la confiance, le personnel éducateur adopte des attitudes ponctuées de bienveillance. Il fait preuve de disponibilité, d'ouverture d'esprit, est empathique (écoute activement) et sait se mettre à la place de l'autre pour mieux le ou la comprendre. Il fait preuve de discrétion et sait garder confidentielles des informations sensibles qui lui sont transmises.

Le personnel éducateur agit dans les limites de son rôle.

L'établissement d'un partenariat constructif avec les familles est aussi conditionnel à la capacité du personnel éducateur de créer un environnement inclusif pour les familles, dans lequel la diversité et l'unicité de chaque famille sont reconnues et respectées. L'ouverture d'esprit est alors essentielle. Le personnel éducateur développe une connaissance des familles pour éviter les stéréotypes à leur endroit.

Il adopte aussi une posture réflexive dans sa façon d'interagir dans une optique d'amélioration continue et de façon à retenir et à réinvestir les façons d'interagir les plus porteuses.

C9

NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU À L'ENTRÉE EN FONCTION

Le personnel éducateur qui entre en fonction prend de bonnes décisions pour mettre en place les éléments de base pour établir des partenariats ainsi que des collaborations de qualité avec les parents, des ressources spécialisées ou ses collègues de travail: il détermine des modalités de communication individualisées et collectives, s'informe auprès des parents, des ressources spécialisées ou de ses collègues, centre ses communications sur le développement des enfants et reconnaît l'expertise de l'autre. Cependant, parce qu'il est encore peu expérimenté, l'accueil que lui réservent les parents et ses collègues est déterminant pour qu'il prenne confiance à cet égard. Le traitement des situations délicates est encore difficile pour lui, ainsi que la gestion des attentes des parents. Il est donc essentiel qu'il se sente soutenu, principalement par le personnel d'encadrement, pour poursuivre le développement de cette compétence. Les attitudes que le personnel éducateur adopte facilitent l'établissement de partenariats et de collaborations parce qu'elles sont en grande adéquation avec celles qui caractérisent l'agir professionnel, dans la mesure où l'exemple reçu de la part du personnel d'encadrement et de ses collègues dans son milieu de travail va en ce sens. Le personnel éducateur dispose de plusieurs stratégies de communication. Il ne sera pas en mesure de cibler tout de suite les meilleures stratégies à mettre en place dans des situations de communication difficiles, mais il explore activement diverses stratégies à cette fin.



C9

Références

RÉFÉRENCES

VAN IJZENDOORN, Marinus, éd. «Attachement», dans Tremblay, Richard E., Michel Boivin et Peters Ray DeV., éd. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, [En ligne], mis à jour en septembre 2020. [www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/dossiers-complets/fr/attachement.pdf] (Consulté le 11 janvier 2021).

BOSSON, Mélanie S., Marco G. P. HESSELS et Christine HESSELS-SCHLATTER. « Le développement de stratégies cognitives et métacognitives chez des élèves en difficulté d'apprentissage », *Développements*, vol. 1, n^o 1, janvier 2009, p.14-20. doi: 10.3917/devel.001.0014.

CLOUTIER, Sonia. *L'étayage: agir comme guide pour soutenir l'autonomie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, c2012, 216 p.

DREYFUS, Stuart E., et Hubert DREYFUS. *A Five-Stage Model of the Mental Activities Involved in Directed Skill Acquisition*, Californie, University of California, Operations Research Center, 1980, 18 p.

TARDIF, Jacques, et Bruno DUBOIS. « De la nature des compétences transversales jusqu'à leur évaluation: une course à obstacles, souvent infranchissables », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. XVIII, 2013, p. 29-45. doi: 10.3917/rfla.181.0029.

Canada. *L'attachement – Établir une relation affective avec l'enfant*, [En ligne], modifié le 8 juin 2016. [<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/enfance-adolescence/sujets-sante-enfants/attachement-etablir-relation-affective-enfant.html>] (Consulté le 11 janvier 2021).

Québec. Ministère de l'Éducation. *Services sociaux, éducatifs et juridiques: Techniques d'éducation à l'enfance* [En ligne], [s. l.], Le Ministère, c2000, 121 p.

LE BOTERF, Guy. *Développer et mettre en œuvre la compétence: comment investir dans le professionnalisme et les compétences*, Paris, Eyrolles, c2018, 291 p.

Collège de Maisonneuve. Centre collégial de développement de matériel didactique. *Observer le comportement...*, [En ligne], 2015. [[Observer le comportement... | Les enfants au service de garde \(ccdmd.qc.ca\)](#)] (Consulté le 11 janvier 2021).



Québec. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Favoriser le développement global des jeunes enfants au Québec: une vision partagée pour des interventions concertées*, [En ligne], [Québec], Le Ministère, c2014, p. 16. [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Favoriser-le-developpement-global-des-jeunes-enfants-au-quebec.pdf>].

Québec. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Gazelle et Potiron: cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance*, [En ligne], [Québec], Le Ministère, c2017, 116 p. [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_gazelle_potiron.pdf].

Québec. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Accueillir la petite enfance: programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance*, [En ligne], Québec, Les Publications du Québec, c2019, 196 p. [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf].

MISTYCKI, Véronique, et Nicole GUEDENEY. « Quelques apports de la théorie de l'attachement: clinique et santé publique », *Recherche en soins infirmiers*, no 89, juin 2007, p. 43-51. doi: 10.3917/rsi.089.0043.

TARDIF, Geneviève, et Lise LEMAY. « L'attachement et les services de garde: que dit la recherche? », dans BIGRAS, Nathalie, et Lise LEMAY, dir. *Petite enfance, services de garde éducatifs et développement des enfants: état des connaissances*, Québec, Presses de l'Université du Québec, c2012, p. 154.

GIRARD, Karoline, Jean-Marie MIRON et Germain COUTURE. « Le développement du pouvoir d'agir au sein des relations parents-professionnels en contexte d'intervention précoce », *Phronesis*, vol. 3, no 3, été 2014, p. 52-62. doi: 10.7202/1026394ar.

Loi sur la protection de la jeunesse (Chapitre P-34.1), à jour au 20 octobre 2020.

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Chapitre S-4.1.1), à jour au 20 octobre 2020.

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Chapitre S-4.1.1, r.2), à jour au 1^{er} septembre 2020.

mfa.gouv.qc.ca

